





Plan de protection pour la semaine du soir de Morges 2021 sans certificat covid mardi 31 août au samedi 5 septembre

1) Exigences de base de SwissSailing

-  Absence de symptômes
-  Respect des règles d'hygiène de l'OFSP
-  Respect des distances (1,5m si possible)
-  Traçage du nombre de personnes sur la manifestation sans coordonnées
Désignation d'une personne responsable

2) Plan de protection SNR

Absence de symptômes : les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à participer ni à la partie sportive sur l'eau ni à la partie festive au CNM. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin immédiatement.

Règles d'hygiène : le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après les régates, pour se protéger soi-même et protéger son entourage. Le CNM met à disposition des gels désinfectants à l'entrée du périmètre ainsi qu'à chaque point de vente (Bar Juniors, Stand Juniors, Restaurant du CNM, Zone F&B).

Respect des distances : Lors des briefings, proclamation de résultats, remises de prix, et restauration, chacun veillera à garder ses distances. Une distanciation sociale de 1,5 m est recommandée.

Liste de présence : Ceci simplement afin de contrôler le nombre de personnes sur le site de la manifestation sans aucune prise de coordonnées car nous serons dans un maximum de 500 personnes par soirée afin de respecter les réglementations en place.

Personne responsable : Sur l'eau, le skipper est la personne responsable. Pour la partie régates, et pour la partie à terre, la personne responsable est le président d'organisation de la semaine du soir de Morges, soit Monsieur Axel Bellina

3) Régate

Le nombre de bateaux participant à la régata n'est pas limité. Le nombre de participants (coureurs, comité de courses et comité d'organisation, bénévoles et public) est limité à 500 personnes. Seuls les bateaux inscrits sur [Manage2Sail](#) ou au secrétariat de course après avoir rempli le formulaire d'inscription peuvent participer aux régates. L'inscription des équipiers est obligatoire.

Le skipper est responsable de communiquer le contenu du présent plan de protection à son équipage et de veiller au respect de celui-ci par l'ensemble des équipiers. Le skipper est également responsable de donner à chacun de ces équipiers le bracelet du CNM afin de repérer toutes les personnes participantes à la régata.

4) A terre

Pas de réglementation en particulier pour une manifestation de 500 personnes en extérieur. Cependant, vu que nous allons agir sans obligation de certificat covid merci de ne pas danser mais de rester à vos tables pendant les lives bande de musique qui seront organisés.

Les vestiaires et douches sont ouverts pour les régatiers 24H/24 à l'aide d'un code qui vous sera fourni lors de votre confirmation d'inscription. La distanciation sociale est recommandée.

Le CNM s'engage dans les parties couvertes de la manifestation à terre de laisser au minimum trois côtés des tentes ouvertes afin de faciliter le flux d'air et de ne pas être considéré comme une manifestation intérieure.

5) Périmètre Club-house

Le restaurant est soumis aux règles édictées par le Conseil Fédéral relatives aux établissements publics. Dès 17H, tout l'espace du CNM est commun à tous à la semaine du soir de Morges. Ceci signifie :

L'accès est réservé aux participants à la régata, à leur proche, aux personnes invitées par le CNM, au personnel et au public à condition de respecter le règlement.

Il n'y aura qu'un accès (entrée/sortie) au périmètre via l'entrée principale du CNM. Un agent de la sécurité fera le contrôle de chacun afin de compter le nombre de participant. Un bracelet de la manifestation vous sera remis. Chaque personne porte un marquage distinctif.

Dans le périmètre du CNM, une solution de gel hydro alcoolique sera mise à disposition

Les tables sont espacées de 1,5 m. Le nombre maximum de personne à table n'est pas prescrit.

Le personnel (professionnel ou bénévole) du restaurant et du bar respectera les règles en vigueur dans la restauration. Le personnel sera instruit pour le restaurant par le tenancier et pour celui des stands par la responsable de l'organisation. Le port du masque est obligatoire pour toutes ces personnes lors du service.

6) Divers

Le présent plan de protection est à respecter. En cas de non-respect, sur l'eau comme à terre, le bateau ou le concurrent peut être exclu des régates ainsi que de la manifestation. Le présent plan de protection est communiqué :

Via [Manage2Sail](#) lors de l'inscription Sur le [site internet du club](#) Sur place, au tableau officiel

7) Mesures générales: En cas de maladie pendant les deux semaines qui suivent cet événement, le participant s'engage à informer le président d'organisateur par mail (regates-internes@cnmorges.ch).